

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Grégory BAERT à Chantal PASSET, Claire BARRIN à Claude COLLOMB-PATTON, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : 4

Stéphane BESSON, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

Secrétaire de séance : Vincent HUDRY-CLERGEON

[DEL2024-044 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du conseil communautaire du 28 novembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et du bureau du 29 avril 2024 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 mai 2024 ;

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu au cours du conseil du 28 novembre 2023, et du budget primitif adopté par délibération du 19 décembre 2023, il convient aujourd'hui de clore l'exercice 2023 par le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Conformément à l'avis rendu par la commission finances du 29 avril dernier, il est procédé à une présentation exhaustive d'un rapport portant sur les comptes administratifs 2023 et les projets de budgets supplémentaires 2024, afin d'apporter toute l'information utile aux membres du conseil.

Ce rapport a été joint préalablement en annexe de la note de synthèse et communiqué à l'ensemble des conseillers, afin de porter à leur connaissance, toute l'information nécessaire et préalable à leurs délibérations.

Il est demandé au conseil, de se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget principal, dressé par le comptable public, en précisant que l'exécution du budget est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif de l'exercice 2023, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Le compte administratif 2023 est ensuite présenté comme suit :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2022)		681 678.23 €
Dépenses année 2023		2 660 591.11 €
Recettes année 2023		3 182 769.71 €
Résultat de l'exercice 2023	Excédent	522 178.60 €
Résultat cumulé fin 2023	Excédent	1 203 856.83 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2022)		2 858 713.55 €
Résultat 2022 affecté en investissement		- 429 731.52 €
Dépenses année 2023		14 306 936.92 €
Recettes année 2023		15 937 175.30 €
Résultat de l'exercice 2023	Excédent	1 630 238.38 €
Résultat cumulé fin 2023	Excédent	4 059 220.41 €
Résultat global 2023	Excédent	5 263 077.24 €

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2023, confie la présidence à Monsieur le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE le compte administratif 2023 du budget principal, tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

Il est ensuite proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de 4 059 220.41 € comme suit :

- Affectation en investissement (compte RI 1068) : 0.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (compte RF 002) : 4 059 220.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE l'affectation du résultat telle que proposée.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Vincent HUDRY-CLERGEON



Délibération transmise en Préfecture le 4 juin 2024
Publiée le 4 juin 2024